

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 93.00.510.005.1 DU 22 JUIN 1993

Compensateur mécanique de température  
**BRODIE-BROOKS**  
modèle ATC pour compteurs volumétriques  
de liquides autres que l'eau

LA PRÉSENTE DÉCISION EST PRONONCÉE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DE L'ARRÊTE DU 23 AOÛT 1973 RELATIF À LA CONSTRUCTION, LA VÉRIFICATION ET L'UTILISATION DES DISPOSITIFS COMPENSATEURS DE TEMPÉRATURE ASSOCIÉS AUX COMPTEURS DE VOLUMES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

**FABRICANT**

BROOKS INSTRUMENT STATESBORO, GA  
30458 Georgie (Etats-Unis d'Amérique).

**DEMANDEUR**

ROSEMOUNT SARL, 1, place des Etats-Unis,  
94578 Rungis (France).

**OBJET**

La présente décision transfère au demandeur précité le bénéfice de l'approbation de modèle n° 82.1.01.450.1.3 du 3 janvier 1982 (1) antérieurement accordée à la société EMERSON ELECTRIC (France) S.A. Division BROOKS, relative au compensateur mécanique de température BRODIE-BROOKS, modèle ATC pour compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau.

**CARACTERISTIQUES**

Le compensateur mécanique de température BRODIE-BROOKS, modèle ATC est destiné à être monté sur :

- les compteurs volumétriques BROOKS, modèles B 82 DB, B 83 DEB, B 84 DEB, B 85 DB,

(1) Revue de Métrologie, janvier 1982, page 20.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1992, page 1301.

B 92 DEB, B 93 DEB, B 94 DEB, B 95 DEB, BA 103, BA 104, BA 105, BA 113, BA 114 et BA 115, approuvés par le certificat d'approbation C.E.E. n° 92.00.422.003.0 du 17 septembre 1992 (2),

- les compteurs BRODIE-BROOKS, modèles B 72 DB 96, B 73 DEB 96, B 74 DEB 96, approuvés par le certificat d'approbation C.E.E. NL 79 E 40 du 8 mars 1979.

Les autres caractéristiques et les conditions de vérification sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Le numéro de la présente décision doit figurer sur la plaque d'identification des instruments.

**VALIDITE**

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET